

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0648^e** séance
tenue le **11 septembre 2023**, à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Carl-Ardy Dubois, Sylvie Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, France Houle, Michel Janosz ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier ; la directrice par intérim de l'École d'optométrie : Julie-Andrée Marinier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Baptiste ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Francis Beaudry, Chantal Bémour, Jean-François Bissonnette, Delphine Bosson-Rieutort, Isabelle Brault, Carl Chartrand-Lefebvre, Jean-Jacques De Bruycker, Juliette De Maeyer, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Thomas Druetz, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Jonathan Goldman, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ahmad Hamdan, Dyala Hamzah, Daniel Jean, Rodney Knight, Diane Lamarre, Audrey Laplante, Roger Lippé, Anne Marchand, Amélie Maugère, Stéphane Molotchnikoff, Christian Nadeau, Josette Noël, Martin Papillon, Danielle Pinard, Alexandre Prat, Sylvain Quessy, Julien Riel-Salvatore, Samir Saul, Audrey Smargiassi, Jacques Thibodeau, Elvire Vaucher, Bilkis Vissandjée, Frédéric Yvon, Han-Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Caroline Daigle, Pierre-David Desjardins, Françoise Guay, Saleha Hedaraly, Najib Lairini, David Lewis, Lise Marien, Liliette Michel, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes des étudiants : Enrique Colindres, Alexis Cyr, Audréanne Matte-Landry, Alecsandre Sauvé-Lacoursière, Radia Sentissi ; une membre indépendante : Nicole Trudeau ; les représentants et les représentantes du personnel : France Lebel, Lynne Thuot, Chantal Simoneau, Yannick Tremblay ; les représentants et les représentantes des cadres et professionnels : Isabelle Daoust, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau ; les observateurs et les observatrices : Godefroy Desrosiers-Lauzon, Sophie Langlois, Céline Martinez, Franck Scherrer, Catherine Villemer.

ABSENCES : une doyenne : Ahlem Ammar ; la directrice et le directeur des écoles affiliées : Maud Cohen, Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Alexandre Beaupré-Lavallée, Sylveline Bourion, Yvan Dumais, Ian Thomas MacDonald, Monique Pagé, Gilles Soulez, Mario Talajic, Daniel Thirion ; un représentant : Philippe Lévesque-Groleau ; une représentante des cadres et professionnels : Nathalie Sargo Andrade ;

PERSONNES EXCUSÉES : les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean Barbeau, Josée Côté, Ingrid Hall, Fasal Kanouté, Julie Lavoie, Jean Leclair, Solange Lefebvre, Eugene Syriani ; une représentante du personnel enseignant : Gyslaine Samson Saulnier.

PRÉSIDENT : Daniel Jutras, recteur

LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Claire Durand

SECRÉTAIRE : Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Les doyens et doyennes

La doyenne de la Faculté de l'aménagement
Carmela Cucuzzella

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire
David Francoz

La directrice par intérim de l'École d'optométrie
Julie-Andrée Marinier

Professeurs.es de carrière ou professeurs.es sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

Mme Marie-Josée Aubin, professeure agrégée au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine.
(Renouvellement)

M. Carl Chartrand-Lefebvre, professeur titulaire et directeur au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine.

M. Jean-Jacques De Bruycker, professeur adjoint de clinique au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine.

Mme Julie Lavoie, professeure titulaire à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine. (Renouvellement)

M. Roger Lippé, professeur titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine. (Renouvellement)

Mme Josette Noël, professeure agrégée au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine. (Renouvellement)

Faculté des arts et des sciences

M. Jean-François Bissonnette, professeur adjoint au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Ingrid Hall, professeure agrégée au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences.

M. Ahmad Hamdan, professeur agrégé au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Audrey Laplante, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences. (Renouvellement)

M. Eugene Syriani, professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Faculté des sciences infirmières

Mme José Côté, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières.

École de santé publique

Mme Delphine Bosson-Rieutort, professeure adjointe au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique.

M. Thomas Druetz, professeur agrégé au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique.

M. Rodney Knight, professeur adjoint au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique.

Chargées et chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

Faculté des arts et des sciences

M. David Lewis, chargé de cours au Centre d'études asiatique, au Département d'anthropologie et au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences. (Renouvellement)

Faculté de l'éducation permanente

M. Philippe Lévesque-Groleau, chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente. (Renouvellement)

Faculté de médecine

M. Hocine Slimani, chargé de cours au Département de neurosciences de la Faculté de médecine.

Quatre membres nommés par un conseil représentant le personnel

Mme France Lebel, technicienne de laboratoire (PSAR) au Département de neurosciences de la Faculté de médecine. (Renouvellement)

Mme Chantal Simoneau, technicienne en gestion des dossiers étudiants au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences.

Trois membres indépendants nommés par le Conseil après consultation du conseil représentant les diplômés de l'Université

Mme Nicole Trudeau.

Fins de mandat

Professeurs.es de carrière ou professeurs.es sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de l'aménagement

M. Michel Max Raynaud, professeur agrégé à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement. (Démission)

Mme Isabelle Thomas, professeure titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement. (Démission)

École de santé publique

M. François Champagne, professeur titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique. (Retraite)

Mme Marie-Pierre Sylvestre, professeure agrégée au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique. (Démission)

Huit membres nommés par un conseil représentants les étudiants

M. Hadrien Chénier-Marais, étudiant à la Faculté de l'éducation permanente.

Mme Catherine Dionne, étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences.

AVIS DE DÉCÈS

Direction des finances

Mme Sylvie Joubert, gestionnaire de catégorie à la Direction de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle de la Direction des finances, décédée le 11 juin 2023.

Technologies de l'information

M. Benoît Provencher, responsable du soutien de proximité au Centre de services des Technologies de l'information, décédé le 20 juillet 2023.

Faculté de médecine

M. Hervé Blanchard, professeur titulaire au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, décédé le 29 mars 2023.

Mme Andrée Charrette Imbach, professeure titulaire au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine, décédée le 25 février 2023.

M. Philippe Crine, professeur titulaire au Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine, décédé le 13 juin 2023.

M. Pierre Delorme, professeur agrégé au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 31 juillet 2023.

Mme Christiane Gauthier-Chagnon, professeure titulaire à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, décédée le 29 mai 2023.

M. Roméo Lafrance, professeur agrégé au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, décédé le 8 juin 2023.

M. Réjean Morais, professeur titulaire au Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine, décédé le 2 avril 2023.

Faculté des arts et des sciences

M. Daniel Pourchot, professeur honoraire de l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 30 mai 2023.

Faculté des sciences de l'éducation

M. Maurice Tardif, professeur honoraire à la Faculté des sciences de l'éducation, décédé le 7 mai 2023.

École de santé publique

Dr Richard Lessard, ancien directeur de la Santé publique de Montréal, et professeur agrégé de clinique au Département de médecine sociale et préventive à l'École de santé publique, décédé le 20 juillet 2023.

Faculté de l'éducation permanente

M. Kenneth George, chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente, décédé le 30 août 2023.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

La présidente des délibérations informe que sa présentation sur les principales règles de fonctionnement de l'Assemblée, présentée avant la séance à l'intention des nouveaux membres, sera disponible sur le wiki de l'Assemblée.

AU-0648-1 **ORDRE DU JOUR** 2023-A0021-0648^e-781

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2023-A0021-0648^e-781.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0647^e séance tenue le 15 mai 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Suivi de la planification stratégique – Chemins de transition
8. Projet de Politique en matière de santé mentale étudiante

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Prochaine séance : Le 2 octobre 2023, à 14 heures
10. Clôture de la séance

AU-0648-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0647^e SÉANCE
TENUE LE 15 MAI 2023**

Il est pris note de deux coquilles à corriger à la page 16, quatrième paragraphe (« intérêts politiques » et « Guide de procédure des assemblées délibérantes »).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0647^e séance tenue le 15 mai 2023, tel que présenté.

AU-0648-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général informe que le projet de modification de l'article 50.07 des statuts et la proposition de règlement de régie interne pour les instances facultaires, adoptés par l'Assemblée lors de sa dernière séance (Dél. AU-0647-7), ont été adoptés tels quels par le Conseil de l'Université et publiés dans la *Gazette officielle du Québec* la semaine dernière et sont en vigueur depuis ce moment.

AU-0648-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0648-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0648-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur souhaite à tous et toutes une bonne rentrée et une fructueuse année 2023-2024. Il mentionne ensuite que, dans le cadre d'une nouvelle formule pour lancer l'année, les membres de l'Assemblée universitaire et du Conseil de l'Université sont conviés à un cocktail à la salle H-425 à l'issue de la présente séance, afin de se connaître et d'échanger.

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Douze cérémonies de collation des grades se sont tenues au Palais des congrès du 12 au 24 août, accueillant près de 5000 finissants et finissantes. Treize doctorats honoris causa ont été décernés dans ce cadre.

L'Université compte 16 700 nouveaux étudiants inscrits, une activité d'accueil pour la communauté étudiante a eu lieu au stade extérieur du CEPsum. Des activités d'accueil pour les nouveaux membres du personnel enseignant ont également été offertes. Il souligne la situation difficile vécue par les étudiants et étudiantes d'origine marocaine (près de 175) qui sont éprouvés par la situation catastrophique qui a frappé le Maroc dans les derniers jours.

Le recteur a fait paraître une lettre d'opinion dans *La Presse* pour la rentrée afin de mieux faire connaître le rôle et la mission de l'Université, comment elle contribue à l'essor du Québec et à son bien-être, de même que son positionnement par rapport à d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Il mentionne des statistiques encourageantes du côté des nouvelles inscriptions : en date du 7 septembre, on note une légère hausse de 7 % de nouveaux inscrits au premier cycle et une légère baisse aux deuxième et troisième cycles. Le nombre total d'inscriptions est stable avec 44 000 étudiants, soit une légère baisse de 0,03 %.

Il souligne le lancement de admission.umontreal.ca, un nouveau site accessible et optimisé sur le plan des interfaces pour les usagers.

Du côté organisationnel, au cours de l'été, le Bureau de valorisation de la langue française et de la Francophonie (BVLFF) et le Bureau du français dans les études ont fusionné pour donner naissance à UdeM français. Cette nouvelle unité vise à soutenir le développement de la maîtrise du français chez les allophones et les francophones, à favoriser la réussite scolaire, à promouvoir et valoriser la langue française, et à faire rayonner l'expertise de l'Université de Montréal en français à Montréal et à l'international.

Le recteur souligne par ailleurs que la question de l'intelligence artificielle (IA) va revenir à l'Assemblée universitaire pour discuter des enjeux liés à la place du développement responsable de l'IA en recherche, en enseignement et pour ce qui touche la gestion et les opérations de l'Université. Une réflexion est en cours au Comité consultatif de la conduite responsable en recherche à ce sujet, ainsi qu'au vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes sur les aspects qui touchent la pédagogie et les interactions avec les étudiants et sur l'IA générative, dont ChatGPT. Il souligne le travail du CPU pour soutenir les enseignants dans l'usage de l'IA générative (MOOC-formation en ligne ouverte à tous, webinaires et une demi-journée de formation prévue en octobre). Les ressources sont regroupées dans un document qui a été diffusé aux membres du personnel enseignant le 28 août dernier. On s'intéresse aussi aux usages créatifs de l'IA générative qui peuvent être intégrés dans les activités d'enseignement.

Par solidarité avec les médias et pour soutenir la liberté de presse, l'UdeM a pris la décision de boycotter les médias sociaux Facebook et Instagram, propriétés de META, en appui au projet de loi fédérale C-18 concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada.

Au cours de l'été a eu lieu la création de l'Institut Michael D. Penner sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Sur le plan des affaires gouvernementales, on note plusieurs interventions auprès des autorités gouvernementales, y compris le dépôt des mémoires suivants : au mois de mai, mémoire au gouvernement du Québec, dans le cadre de la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (projet de Loi 15), pour une reconnaissance du rôle des activités universitaires de recherche et de formation dans les activités cliniques ; le 20 juin, dépôt d'un mémoire au gouvernement du Québec dans le cadre des travaux de révision de la politique de financement des universités. D'autres universités ainsi que le réseau des universités du Québec ont également déposé un mémoire dans ce cadre. Dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales, dépôt auprès du gouvernement du Canada d'un mémoire touchant le rapport intitulé « Un nouvel élan à la recherche et la publication scientifique en français au Canada », dans lequel l'Université appelle à la mise en œuvre des recommandations du rapport. Enfin, dépôt d'un mémoire au gouvernement du Québec à l'occasion de la consultation publique en prévision de la planification de l'immigration au Québec pour 2024-2027, au sujet notamment des cibles d'immigration et des modifications au Programme de l'expérience québécoise (PEQ), dont les mesures pour simplifier l'accès pour les étudiants.

Le recteur évoque la lettre d'opinion du recteur de l'UQAM, Stéphane Pallage, parue dans la dernière semaine, qui propose que l'UQAM se dote d'une faculté des sciences de la santé comportant des programmes de formation en médecine, en pharmacie, en nutrition et en sciences infirmières. Il souligne que ce projet aurait des conséquences importantes pour la gestion des programmes de formation en médecine de l'UdeM, et sur la gestion des stages en particulier, et ne servirait pas la population québécoise dans son espoir de voir augmenter les effectifs de la santé, dont les médecins. Une réponse de l'UdeM à cette annonce sera produite prochainement.

Il évoque ensuite les nombreuses nominations et les honneurs des membres de la communauté universitaire, dont la liste sera transmise au secrétariat général pour insertion dans le procès-verbal de l'Assemblée universitaire.

Le recteur termine son rapport en faisant état de l'annonce, la semaine dernière, des nouveaux membres élus à la Société royale du Canada et déplore qu'il y ait très peu de membres qui proviennent des universités francophones québécoises. À son avis, cela s'explique par le fait que l'on ne présente pas assez de demandes. Considérant que la Société royale du Canada est un lieu de reconnaissance d'une grande expertise, et que les universités s'appuient sur cette reconnaissance pour démontrer qu'elles exercent un leadership en recherche, et considérant la force de la recherche à l'UdeM, il annonce que des efforts seront faits au cours des prochains mois et années pour s'assurer que les membres de la communauté de l'UdeM soient reconnus à leur juste valeur.

AU-0648-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Guay indique qu'aujourd'hui, 11 septembre 2023, est le 50^e anniversaire du coup d'État au Chili, un événement grave pour le peuple chilien et pour la démocratie, en soulignant que le corps enseignant compte plusieurs membres de la diaspora chilienne qui ont vécu cette dictature.

AU-0648-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Molotchnikoff mentionne que l'UdeM s'est classée 141^e dans le classement World University Rankings 2023, rappelant que dans les dernières années l'UdeM était parmi les 100 premiers établissements. Il évoque les résultats par département, soulignant que son département, sciences biologiques, a connu une chute catastrophique des recrutements. Il estime qu'il faut corriger pour faire mieux et demande la réaction du rectorat à ce sujet.

Le recteur dit partager cette préoccupation. Il souligne que dans le même classement en 2022, l'UdeM se classait 116^e. Il évoque certains facteurs externes qui expliquent cette situation, dont une concurrence accrue de certains pays émergents, la fusion de certains établissements qui, en fusionnant, sont montés dans les classements, et d'un effet de l'invisibilité relative des publications en français. Il convient qu'il s'agit d'une situation préoccupante qui appartient à l'Université, mais aussi aux chercheurs et chercheuses et qu'il faut se demander quels facteurs expliquent ce déclin de l'UdeM.

Mme Thuot demande si les employés de soutien, dont les tctb et les tgde, pourront participer au post mortem au sujet du CHAL prévu au cours de l'automne, et y suggérer des solutions.

Mme Lefrançois confirme qu'il y aura un post mortem et que l'information à ce sujet sera donnée aux tgde prochainement. Elle fait état du post mortem de la première implantation du projet CHAL par le vice-rectorat et le Bureau du registraire qui a permis d'identifier deux grandes causes aux problèmes rencontrés : le logiciel TimeTabler et la qualité des données qui avaient été saisies dans le système. Parmi les solutions qui seront mises en place, le logiciel TimeTabler sera remplacé par Academique qui est infonuagique et qui permettra une décentralisation de la saisie de l'information. Le Bureau du registraire ira dans les unités pour s'assurer que l'on en comprenne bien l'usage. D'ici là, on informera dans les prochains jours de la façon dont seront faits les horaires 2024-2025.

La présidente des délibérations avise que la période de 45 minutes dévolue aux points statutaires est écoulée, mais que la période de questions se poursuit pour recevoir les interventions des membres.

En lien avec l'annonce du recteur dans son rapport, M. Lewis se réjouit du cocktail qui permettra aux membres de l'Assemblée et du Conseil de se rencontrer, mais trouverait intéressant que des membres du Conseil viennent faire une présentation du Conseil et de ses membres à l'Assemblée, comme cela avait été fait il y a quelques années.

Le secrétaire général indique que l'invitation sera transmise au chancelier et au Conseil de l'Université, ajoutant qu'il s'agit d'une excellente idée.

M. Fallu siège au Comité de prévention du harcèlement qui a adopté récemment une résolution concernant l'application des règles de procédure dans les assemblées dans les unités académiques. La règle 30, droits et devoirs des participants relatifs au bon ordre de l'assemblée, notamment, est souvent plus ou moins bien appliquée. Le Comité a adopté une résolution à l'unanimité qui demande au secrétariat général de rendre disponible une formation sur les procédures de délibérations dans les unités académiques et éventuellement de la mettre en ligne. Il souhaite savoir où en est le Secrétariat général par rapport à cette résolution transmise par le Comité.

Le secrétaire général confirme que cette demande a été reçue. La formation existe sur demande, mais n'est pas obligatoire. On travaille sur une formation en ligne sur StudiUM, sous une forme ludique, à l'intention de tous les membres de la communauté qui participent à ces assemblées.

M. Fallu dit comprendre que cette formation était offerte, mais que, suite à la résolution mentionnée, elle pourrait être recommandée plutôt que simplement rendue disponible.

Le secrétaire général répond par l'affirmative.

Mme De Maeyer pose une question en lien avec les effectifs étudiants présentés par le recteur. Elle rappelle que dans les dernières années il a été beaucoup question de baisse des effectifs étudiants et des inquiétudes à cet égard. Elle mentionne par ailleurs une lettre d'un expert publiée dans *Le Devoir*, en août dernier, qui affirmait que le Québec n'était pas prêt pour une explosion de la fréquentation universitaire dans les prochaines années. Entre ces discours sur la baisse des effectifs et des projections à propos de la hausse des effectifs, quelles sont les projections de l'Université ? Est-ce qu'elles sont en phase avec les projections évoquées et est-ce que la planification est adéquate à cet égard ?

Mme Lefrançois observe que des projections sont plutôt optimistes, d'autres moins. Chaque année le ministère de l'Enseignement supérieur fait des prévisions souvent optimistes, qui souvent ne se réalisent pas. L'Université n'a pas de données qui lui permettent de croire que des hausses rapides se matérialiseraient, mais elle sera prête si la situation se présentait.

M. Filteau ajoute que des baisses ont été prévues au budget en fonction des informations reçues des unités et des projections faites par l'Université, mais il rappelle que l'Université a déjà perdu, depuis quelques années, plus de 2000 étudiants EETC, donc elle a la capacité de faire face à une hausse. Il souligne par ailleurs que l'UdeM a beaucoup de programmes contingentés, notamment en santé, ce qui limite la capacité d'accueil.

Mme Laplante évoque une communication de la Direction des immeubles (DI), le 31 août dernier, annonçant que les corbeilles individuelles dans les bureaux ne seraient plus vidées sur le campus de la montagne afin de réduire le nombre de petits sacs de plastique utilisés dans les poubelles individuelles, et aussi pour poursuivre le virage écologique entrepris depuis quelques années. À sa connaissance, on vide les corbeilles de bureaux sans jeter les petits sacs. Il lui semble que d'autres mesures pourraient être prises pour le virage écologique. Elle signale qu'au pavillon Lionel-Groulx, il n'y a plus de compostage ni de recyclage de verre, de plastique et de métal ; par contre, beaucoup d'efforts ont été faits dans les cafétérias (service CANO, compost). Elle signale également que les pavillons Lionel-Groulx et Jean-Brillant n'ont pas de station pour laver la vaisselle, à part un lavabo qui n'a que de l'eau froide, et ne dispose pas de savon ni de papier. À son avis, ces mesures ne donnent pas le goût de revenir sur le campus. Elle demande des explications sur ces mesures et sur les mesures additionnelles, plus appropriées, qui pourraient être prises, selon elle, pour le virage écologique de l'UdeM.

M. Filteau dit prendre note des commentaires, une validation sera faite au sujet des points soulevés. Il souligne que la décision concernant les corbeilles individuelles est aussi une mesure de réduction de coûts, qui a un effet positif sur le plan écologique. Il précise que l'on a repris le compostage. Il se dit surpris qu'il n'y ait pas de récupération de papier et de plastique, cela sera validé. Il assure que les équipes ont les ressources pour faire leur travail.

M. Lippé revient sur les cibles d'immigration pour les étudiants internationaux. Il mentionne que dans le contexte actuel de la crise du logement, il a été évoqué de réduire les cibles d'accueil

d'étudiants internationaux. Il demande si l'on sait si le gouvernement envisage sérieusement de réduire ses cibles d'immigration. Et le cas échéant, qu'est-ce que la direction prévoit faire à cet égard ?

À la lumière des commentaires émis par d'autres ministres à ce propos et d'un échange qu'il a eu avec un membre du Cabinet du gouvernement fédéral, le recteur ne pense pas que la réduction des cibles d'accueil des étudiants internationaux est une mesure qui sera mise en œuvre ; d'autant plus que ce domaine relève du provincial qui se dit opposé. De plus, beaucoup d'universités, incluant le U15, ont réagi pour dénoncer ce raccourci. Il considère toutefois que le problème est réel et qu'il devrait y avoir des solutions qui ciblent en particulier les étudiants internationaux.

En lien avec la communication, diffusée le 28 août, sur les mesures prises par rapport à l'IA, Mme Hedaraly demande si le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études a des données sur le nombre de contraventions au règlement pédagogique en lien avec l'utilisation de l'IA. Et à l'inverse, est-ce qu'on a des données sur l'utilisation positive de l'IA ?

Mme Lefrançois indique que l'on n'a pas encore de données, mais qu'il serait intéressant d'en recueillir.

Mme Hamzah présente une question au recteur au sujet du projet de Loi 23, sur le démantèlement du Conseil supérieur de l'éducation, en lien avec l'autonomie des universités et les libertés universitaires. Quel est l'impact et comment de positionne l'UdeM par rapport à ce désastre ? Et est-ce qu'il y a une position commune du BCI ?

Le recteur indique qu'il n'est pas clair quel sera le mandat qui sera donné à ce qui restera du Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Il explique que la Loi 23 prévoit la création d'un Institut national d'excellence en éducation (INEE) avec un mandat qui recoupe certains des éléments du mandat du CSE actuel, y compris dans certains cas l'approbation de programmes, ce qui inquiète les membres du BCI. Des représentations ont été faites auprès de la ministre Pascale Déry et sa sous-ministre pour s'assurer que l'on ne donne pas à un nouveau CSE des responsabilités équivalentes à celles qui ont été attribuées à l'INEE parce que cela menacerait l'autonomie des universités, notamment en ce qui concerne l'approbation des programmes. La ministre Déry a assuré qu'il n'y avait pas d'intention de transférer cette responsabilité à un organe autre que le Comité d'évaluation des programmes. Le recteur ajoute que dans le contexte où tous les membres du Comité d'agrément des programmes de formation en éducation ont remis leur démission, on s'est inquiété auprès de la ministre que l'approbation des programmes soit abandonnée au ministre lui-même. Le BCI suit de près la situation.

En lien avec l'information sur le terrible séisme qui a frappé le Maroc dans les derniers jours, M. Lairini demande si l'UdeM pourrait envisager la levée d'un fonds spécial pour venir en aide au Maroc. L'UdeM pourrait se coordonner avec la Croix-Rouge canadienne, qui a créé sur son site un fonds « Séisme Maroc », pour acheminer l'aide financière afin d'aider le Maroc dans ces circonstances.

Le recteur indique que l'UdeM n'est pas structurée adéquatement pour acheminer des fonds au Maroc, notamment pour faire transiter ce soutien financier par ces instances. Ceci dit, il y a d'autres manières d'aider, en particulier par le soutien de collaborations universitaires.

Le recteur porte à l'attention de l'Assemblée un ouvrage qui vient de paraître sur l'histoire de l'UdeM, coécrit par Micheline Cambron, professeure émérite du Département des littératures de langue française de l'Université de Montréal, et par l'historien Daniel Poitras.

AU-0648-7

SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE – CHEMINS DE TRANSITION

2023-A0021-0648^e-782

À l'invitation de la présidente des délibérations, M. Franck Scherrer, conseiller spécial et vice-recteur associé, vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, présente le projet *Chemins de transition*, consigné au document 2023-A0021-0648^e-782. *Chemins de transition* est

un projet de mobilisation et de transfert de connaissances sur l'impact des bouleversements écologiques sur la société québécoise au cours des 20 prochaines années, qui vise à doter les acteurs de la société québécoise d'outils pour affronter ces bouleversements.

M. Lewis observe que la crise est à nos portes et que les institutions, dont l'UdeM, ne réagissent pas rapidement, donnant l'exemple de la pratique du compostage. Il demande comment cette transition va s'opérationnaliser.

M. Scherrer souligne d'abord que l'on parle de changements très profonds qui vont se faire à l'échelle de générations et qui reposent sur une initiative collective forte. Pour ce qui est du compostage à l'UdeM, il ne peut répondre pour l'établissement, mais les choix par rapport à ce type d'initiative posent la question de savoir à quelle échelle on se situe. Il faut que l'institution puisse se projeter à long terme pour inscrire ses actions dans une perspective plus vaste de changements structurels.

Mme Cucuzzella demande si ce projet cherche à s'aligner avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, qui peuvent aider à trouver des indicateurs que l'on pourrait intégrer dans nos opérations plus systématiquement.

M. Scherrer indique que les ODD ont le grand mérite de mobiliser un grand nombre ; par contre, ils ne donnent pas d'indication sur la façon d'atteindre les cibles et n'expliquent pas la transformation profonde de la société ; il s'agit donc d'aspects complémentaires. Sur le plan de l'enseignement, faire prendre conscience aux étudiants de leur rôle respectif et des futurs possibles les aide à envisager l'avenir avec moins d'inquiétude.

M. Filteau mentionne que les objectifs de développement durable des Nations Unies sont pris en compte dans le plan de développement durable de l'UdeM, qui fera l'objet d'un exercice pour 2024-2028.

M. Molotchnikoff note que la présentation n'a pas fait état des conséquences sur le travail et la vie des professeurs et des étudiants, évoquant, par exemple, que l'on veut priver les professeurs et les étudiants d'aller en avion à des congrès. Il demande comment on peut envisager les mêmes progrès scientifiques de la recherche et de l'enseignement avec un modèle qui est basé sur la réduction.

M. Scherrer rappelle que le plan de développement durable de l'UdeM comporte un outil d'aide à la décision pour les déplacements académiques qui permet de prendre des décisions en toute liberté, sans supprimer, mais en ayant la possibilité d'arbitrer et de revenir à des besoins essentiels, qui ne sont pas seulement ceux des étudiants et des professeurs.

Mme De Maeyer comprend que l'idée de l'exercice est aussi de s'adresser à l'ensemble de la société et pas seulement à la communauté universitaire. Elle demande dans quelle mesure l'Université sera à la hauteur des ambitions de ce plan et se conçoit comme un acteur exemplaire de ce plan.

M. Scherrer ne peut répondre pour l'établissement, mais se dit ouvert à assister et insérer des éléments de contenu et des méthodes prospectives des chemins de transition dans les cours et programmes de l'UdeM.

M. Janosz se dit fasciné par la démarche développée pour à la fois permettre aux gens de s'en approprier et devenir des acteurs. Il demande s'il est possible d'intervenir à différents moments du déploiement de plans d'action d'organisations.

M. Scherrer confirme que cela est fait avec des organisations qui ont un plan d'action. On est à développer des outils à cet effet que l'on teste actuellement. On cherche du financement au-delà de 2025 pour généraliser la diffusion de ces outils au-delà des acteurs évoqués dans la présentation.

Mme Guay dit comprendre que le travail de prospective est fait avec des organismes qui sont conscients qu'il y a une transition à faire et qui s'adressent à son groupe. Elle demande comment il est tenu compte des acteurs de la société qui ne voient pas ce besoin et qui freinent cet élan.

M. Scherrer convient qu'il y a un travail à faire auprès des gens dans le déni, cependant ce n'est pas la cible qui a été choisie par Chemins de transition. On a plutôt fait le choix d'outiller des acteurs relais qui eux-mêmes accompagnent des acteurs collectifs citoyens, contribuant ainsi à élargir le cercle. Cela permet aux gens de situer leur action de terrain dans une perspective plus collective et plus large. Plus de 1000 personnes ont participé à l'élaboration des chemins de transition.

AU-0648-8

**PROJET DE POLITIQUE EN MATIÈRE
DE SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE**

2023-A0021-0648^e-783

Les membres ont reçu le document intitulé *Politique en matière de santé mentale étudiante* (2023-A0021-0648^e-783). La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Pascale Lefrançois, expose le contexte dans lequel cette politique est présentée. Le ministère de l'Enseignement supérieur a adopté un plan d'action en santé mentale étudiante dont une des mesures est que chaque institution d'enseignement supérieur se dote d'une politique en matière de santé mentale étudiante, devant entrer en vigueur en septembre 2023. La politique soumise est basée sur deux éléments principaux : une conception écosystémique de la santé, et une approche préventive et non seulement curative. Un plan d'action sera élaboré pour détailler les mesures qui vont découler de la politique. L'Assemblée est invitée à présenter ses commentaires et suggestions en vue de bonifier la politique qui doit être soumise au Conseil de l'Université pour adoption. Elle remercie Mme Chantal Pharand, vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite, et Mme Garine Papazian-Zohrabian, professeure en sciences de l'éducation, spécialisée en santé mentale en éducation, qui ont beaucoup contribué à cette politique.

M. Lewis salue la présentation de cette politique. Il observe que la communauté universitaire n'est pas constituée que d'étudiants et d'étudiantes et que les dernières années ont été difficiles pour les chargés de cours et les membres du personnel, et il invite à penser aussi aux autres membres de la communauté universitaire qui ont aussi besoin de soutien. Il souhaite savoir comment les enseignants peuvent contribuer à la prévention auprès des étudiants et, par ailleurs, quand le comité institutionnel sera formé et selon quelles modalités.

Mme Lefrançois explique que l'on demande au personnel enseignant d'avoir une oreille attentive, de diriger les étudiants et étudiantes vers les bons services et de référer aux ressources lorsqu'ils reçoivent une confiance, et non pas de se substituer aux psychologues. On réfléchit aussi aux évaluations qui sont une bonne source de stress pour les étudiants, par exemple réfléchir à des mécanismes pour répartir les examens sur une plus longue période pour réduire le stress chez les étudiants. En ce qui concerne le comité institutionnel, elle évoque la composition de type classique qui est envisagée.

Dans le même sens que M. Lewis, Mme Daoust accueille favorablement cette politique et souligne que les autres membres du personnel ont aussi besoin de soutien. Le personnel administratif et de soutien est souvent en première ligne et reçoit des confidences d'étudiants pouvant vivre de la détresse. Il importe de ne pas se substituer à ce qui existe en termes de ressources à l'Université, mais d'entendre les étudiants et de les encourager. La participation étudiante aux activités sociales, sportives, artistiques et à tout ce qui est développement psychologique doit être partagée à plusieurs niveaux. À son avis, il faut s'assurer que la composition du comité ne fasse pas en sorte que cela devienne l'apanage d'un groupe d'experts. Il faut que la communauté dans son ensemble soit partie prenante du bien-être étudiant.

Mme Lefrançois indique que dans les actions que l'on mettra en place en priorité, il y aura de s'assurer qu'il y ait un contact plus direct entre les unités où les besoins se manifestent et les services que l'on ne connaît pas toujours.

M. Yvon accueille favorablement la politique et présente des suggestions visant à bonifier le document. L'approche préventive lui semble importante, mais il demande si l'on ne pourrait pas ajouter un paragraphe qui assume la question de l'intervention, de l'analyse des sources qui ont été mentionnées à l'oral, mais qu'on ne retrouve pas dans le texte. Il soumet que peut-être notre organisation augmente la détresse psychologique pour plusieurs raisons. À cet égard on doit aussi se demander comment on peut contribuer à améliorer l'organisation en agissant sur les sources et les causes dont nous sommes responsables. Par ailleurs, il note qu'il n'y a pas de formulation écrite sur le plan d'action nécessaire pour opérationnaliser cette politique. À propos des indicateurs (pages 7 et 8), il lui semble qu'ils visent à mesurer l'utilisation des services, la participation, etc., donc l'efficacité, mais il y a peu d'indicateurs sur l'efficacité de cette politique. À cet égard, il suggère d'avoir un état des lieux actuel pour voir si notre action va dans le bon sens ; et d'autre part, d'avoir d'autres indicateurs pour mesurer autre chose que l'utilisation des services de l'Université, comme l'abandon des études.

Mme Lefrançois dit avoir pris bonne note des suggestions en vue de bonifier le document. Pour ce qui est des indicateurs, elle précise que l'on a des données sur la situation actuelle et comment elle évoluera dans les prochaines années. Elle aimerait que le comité institutionnel aide à peaufiner les indicateurs afin d'avoir un bilan de santé mentale étudiante valable.

Mme Vissandjée exprime une préoccupation relativement à la sensibilité à la diversité, notamment des profils et du vécu des étudiants et des étudiantes, et souligne l'importance de bien comprendre les besoins en matière de santé mentale. Elle suggère notamment de consulter les étudiants impliqués dans les programmes de pair aidant, comme le PASIUM. Elle souligne que la disponibilité des services ne veut pas dire qu'ils sont accessibles, utilisés et adaptés aux besoins des étudiants, et suggère d'envisager de faire des entretiens avec une diversité d'étudiants et d'étudiantes pour bien comprendre les besoins spécifiques en matière de santé mentale.

Mme Lefrançois indique que cela est pris en considération, mais remercie de le rappeler.

Mme Lebel fait état d'étudiants des cycles supérieurs qui travaillent étroitement avec les chercheurs, qui vivent du surmenage et parfois du harcèlement et qui n'osent pas dénoncer par crainte de nuire à leur parcours professionnel. Elle suggère d'offrir une formation ou une activité de sensibilisation aux chercheurs et gestionnaires à ce sujet.

Mme Lefrançois dit en prend note pour le plan d'action.

Mme Ferland-Dufresne dit apprécier l'approche préventive prônée dans la politique. Comme responsable des activités culturelles des Services à la vie étudiante (SAE), elle a reçu des témoignages d'étudiants sur les bienfaits des activités culturelles, artistiques, sportives, etc., déployées par les SAE, et a été surprise de constater que la politique ne fait pas mention du personnel des SAE parmi les ressources de référence. Elle suggère qu'il en soit fait mention dans la politique.

Mme Lefrançois dit prendre note du commentaire.

M. Desjardins, qui est représentant des chargés de cours de la Faculté des sciences de l'éducation, dit accueillir avec bonheur le projet. À propos de l'idée de ménager les étudiants lors de la semaine des examens évoquée par Mme Lefrançois, il suggère que les grandes épreuves de type facultaires, comme le test de français, pourraient être déplacées de la semaine des examens. Deuxièmement, pour ce qui est de contribuer à la prévention auprès des étudiants, il suggère de rendre disponible aux chargés de cours une boîte à outils qui se consulte bien et qui se transfère bien.

M. Décary-Héту informe que l'École de criminologie a développé une boîte à outils pour la gestion du stress contenant des outils pratiques pour les étudiants ; il encourage la communauté à l'utiliser.

Mme Tardif estime que l'accessibilité aux formations pour tous est essentielle. Elle demande que les outils pour se former soient disponibles pour les chargés de cours, déplorant que parfois ils n'aient pas accès à certaines formations, comme la formation sur les *Sentinelles*.

M. Lippé comprend que la politique est centrée sur les étudiants et les étudiantes, mais il pense qu'il serait utile de l'élargir à toute la communauté. Il souligne l'importance d'accompagner la politique avec des ressources pour que les membres du personnel puissent y référer adéquatement les étudiants. Par ailleurs, il suggère de s'informer au sujet d'un modèle de service de psychologie au Nouveau-Brunswick, évoqué dans *La Presse* récemment, qui donne accès à un service de psychologie d'urgence dans un délai de deux semaines pour les cas jugés très urgents.

Mme Hamzah présente un point d'ordre au sujet de la gestion des tours de parole par la présidente des délibérations, notant qu'elle avait demandé la parole avant M. Lippé, qui avait déjà fait une intervention.

La présidente des délibérations explique qu'elle donne toujours la parole à quelqu'un qui n'a pas encore parlé, ceci s'applique à l'ensemble de la séance. Par ailleurs, sur l'écran qu'elle consulte, M. Lippé avait demandé la parole avant Mme Hamzah. Elle cède ensuite la parole à Mme Hamzah.

Mme Hamzah salue la présentation de cette politique. Elle note que la conception écosystémique définie dans la politique lie la santé physique à la santé mentale ; pour sa part, elle l'aurait plutôt conçue comme liant la santé mentale des étudiants à la santé mentale de toute la communauté universitaire. Elle demande si l'on prend en compte que l'Université est un espace anxigène par l'exigence de performance, mais aussi à cause de la dimension économique qui touche la majorité des étudiants et étudiantes (prêts, obligation d'un emploi, etc.), et demande dans quelle mesure on entend apporter une réponse à ce problème financier des étudiants. Elle relève des éléments à mettre en place en amont et en aval de la politique qui ne lui semblent pas être pris en compte, notamment s'assurer d'avoir des ressources et des services performants et accessibles pour l'étudiant lorsqu'on fait une référence à un étudiant ou une étudiante dans le besoin. Sur les ressources en lien avec la diversité et la réalité des étudiants internationaux, par exemple dans le cas du séisme survenu au Maroc dans les derniers jours, la mise en place, par exemple, de cellules de crise ou de mesures pour répondre directement aux étudiants impactés par ces crises. Enfin, la mise en place d'espaces de socialisation agréables mis à la disposition des étudiants et des étudiantes qui, actuellement, sont variables selon les facultés.

Mme Lefrançois indique que le plan d'action comportera des éléments très concrets comme ceux mentionnés (locaux, espaces), que l'on est conscients que cela contribue au bien-être, et l'on est conscients aussi des réalités différentes des étudiants internationaux et l'on répond mieux qu'avant à ces besoins. Les cas urgents, de façon générale, sont référés rapidement. Pour les cas un peu moins urgents en 2022, le temps moyen d'attente pour avoir un rendez-vous en psychologie était entre 6 et 10 semaines ; en 2023, il est de 4 semaines. Donc le plan d'action a permis d'améliorer des services et l'on sait qu'il y a encore du chemin à faire. Elle confirme que l'on a tenu compte de la réalité de l'Université comme milieu anxigène : une tournée des unités a été entreprise pour bien comprendre les réalités des unités et des services pour bien répondre aux besoins de notre communauté, qui sont différents d'autres types de communautés.

En lien avec les représentations légitimes faites par des membres du personnel concernant le fait qu'ils doivent eux aussi être considérés dans une telle politique, M. Courchesne rappelle que l'Université a des obligations légales envers son personnel et a mis en place un ensemble de ressources, par exemple : le programme d'aide aux employés, qui inclut la santé psychologique ; le programme santé mieux-être de la DRH ; le suivi de l'état de santé du personnel fait annuellement par les travaux de l'OSMET ; et le Bureau du respect de la personne.

M. Janosz invite à se questionner avant de faire un jugement évaluatif de la qualité des services réactifs que l'on donne aux étudiants qui vivent des moments de détresse. Il estime qu'il y a une limite à la prise en charge de la santé mentale et aux ressources pour une université dont le rôle premier est d'être une institution d'enseignement. La posture de l'Université est d'être dans la prévention secondaire et non dans celle d'un service de soins de santé.

Mme Bémeur, qui a fait la formation des *Sentinelles*, estime important de l'élargir à un plus grand nombre. Pour avoir été en contact avec des étudiants qui avaient des besoins très urgents, le fait d'avoir été Sentinelle donnait accès à un canal direct de communication pour référer sans se substituer à

un professionnel de la santé. Par ailleurs, un ensemble de ressources et d'initiatives ont déjà été mises sur pied à l'Université, par exemple Sentinelles, pairs aidants, point de repère à la Faculté de médecine ; il lui semble important de voir comment optimiser ces services disponibles et d'être présent pour le plus grand nombre possible.

Mme De Maeyer accueille favorablement la politique. En lien avec un point soulevé par Mme Hamzah, elle demande s'il y a eu une réflexion globale sur les causes sous-jacentes qui peuvent nuire à la santé mentale des étudiants et étudiantes, au premier chef, la question du financement et de la précarité d'un grand nombre d'étudiants.

Mme Guay demande si on a demandé aux étudiants pourquoi ils n'ont pas fait appel aux services, et pour quelles raisons.

En réponse à la question de Mme Guay, Mme Lefrançois explique que l'on est en collecte de données continues pour avoir une information actuelle de nos étudiants et étudiantes afin de bien comprendre pourquoi ils ne vont pas chercher les services. En réponse à Mme De Maeyer : on a consulté bon nombre d'études qui ont été faites sur le sujet et on commence à bien connaître les déterminants de la santé mentale, dont le financement qui est une source de stress pour les étudiants et étudiantes et une source d'abandon des études ; elle confirme que l'on y travaille. Des efforts sont faits pour améliorer le financement. Pour ce qui est de la politique, on s'est concentré sur la santé mentale comme objet, mais comme le mentionnait M. Janosz, il y a une limite à ce que l'on peut faire comme institution d'enseignement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire accueille favorablement le projet de Politique en matière de santé mentale étudiante, consigné au document 2023-A0021-0648^e-783, et recommande au Conseil son adoption.

AU-0648-9 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 2 octobre 2023, à 14 heures.

AU-0648-10 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 40.